

Pas de respect des normes juridiques internationales au BIT?

Le fonctionnement du tribunal de l'organisation est montré du doigt.

Représentants des employés et organisations de juristes ont décidé hier de s'adresser à l'opinion publique pour dénoncer «un scandale». Depuis longtemps, ils s'efforcent de réformer le fonctionnement du tribunal du Bureau international du travail (BIT). En vain. Le BIT ne respecte pas les normes juridiques internationales, son tribunal administratif – créé en 1946 et compétent pour 35 000 fonctionnaires internationaux – est fondé sur des règles archaïques, assèment les délégués.

Ce tribunal administratif a prononcé 2034 jugements depuis sa création. Il est compétent pour les relations professionnelles des fonctionnaires des or-

ganisations internationales, auxquelles le droit du pays hôte, en l'occurrence les tribunaux suisses, ne s'applique pas. La Commission internationale de juristes (CIJ) dénonce le fait que les plaignants auprès de ce tribunal de sept juges se voient refuser toute audition. Ils n'ont pas le droit d'apporter des preuves de façon orale ou d'appeler des témoins à la barre pour un contre-interrogatoire.

Aucun recours

Les séances du tribunal ne sont pas publiques, mais au contraire entourées du secret le plus absolu. Il n'existe aucun recours contre les décisions du tribunal. En outre, il lui manque les

garanties indispensables pour son indépendance. Les juges sont nommés par le Conseil d'administration du BIT pour trois ans renouvelables. Or, le Conseil est le plus souvent partie prenante dans les cas soumis au tribunal.

La procédure de nomination des juges n'est pas transparente. Pour l'avocat londonien Geoffrey Robertson, le tribunal enfreint les règles du droit international, notamment celles exigeant que les débats relatifs à des différends concernant des obligations civiles soient équitables et publics.

«Inacceptable»

Pour David Dror, représentant du syndicat du personnel du BIT, «il est inacceptable qu'une organisation chargée de promouvoir les droits de l'homme et du travail ne les respecte pas en son sein». Beaucoup d'employés renoncent à porter leur cas devant le tribunal, par exemple pour dénoncer un harcèlement, en raison de ses procédures désuètes.

La compétence du tribunal du BIT est reconnue par quarante organisations internationales, de l'Office européen des brevets au CERN en passant par les agences de l'ONU comme l'OMS et la FAO jusqu'à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge.

ATS

en bref

Journée mondiale contre le diabète

L'Organisation mondiale de la santé affirme que le diabète devrait devenir l'une des principales causes d'incapacités et de décès dans le monde d'ici à vingt-cinq ans. Le nombre des victimes du diabète augmente partout dans le monde. Elles sont actuellement au moins 177 millions. Une véritable épidémie est en cours, selon l'OMS, qui prévoit 300 millions de diabétiques en 2025 si la prévention n'est pas renforcée. L'agence de l'ONU se saisit de l'occasion de la Journée mondiale du diabète, ce jeudi, pour appeler dès maintenant à des mesures afin d'enrayer «la marée montante du diabète». (ats)